



Devis n° 202306-11246

Dossier n° 19386

Bouzigues, le 27 juin 2023

Société HECTARE

75 rue ZI Les Portes Domitienne

BP30020

34741 VENDARGUES CEDEX

**Création de 5 lot à bâtir sur l'unité foncière cadastrée Section AN n° 744
sise 4 rue du Cres à VENDRES**

<i>Désignation de la prestation</i>	<i>Unité</i>	<i>Pu H.T.</i>	<i>Qté</i>	<i>Prix .H.T.</i>
FRAIS FIXES ADMINISTRATIFS	F			
INTERVENTION BRIGADE TERRAIN : (prestation déjà effectuée dans les devis n°201909-06970 et 202003-07521) - Relevé topographique des lots à bâtir envisagés - Rattachement aux systèmes de référence RGF 93 (CC43) - NGF (IGN69) - Calculs et interprétation des données	F			
REDACTION DU PLAN TOPOGRAPHIQUE (prestation déjà effectuée dans les devis n°201909-06970 et 202003-07521) - Application du parcellaire cadastral - Habillage et mise en forme	F			
DIVISION FONCIERE effectuée en 2021 pour la création de la parcelle AN_744 - Rédaction du plan de division foncière - Rédaction du Document Modificatif du Parcellaire Cadastral (DMPC) - Demande des nouvelles référence cadastrales auprès des services du cadastre - Mise à jour du plan de division foncière	U	250.00	1.00	250.00
CONSTITUTION DU DOSSIER DE PERMIS D'AMENAGER (prestation réalisée par le client) - Rédaction des pièces - Remise du dossier de Permis d'Aménager au client - Fourniture du panneau d'affichage après réception de l'arrêté	F			
ETABLISSEMENT DES PLAN DE COMMERCIALISATION	U	50.00	5.00	250.00
IMPLANTATION DES FACADES DE LOTS POUR REALISATION DES TRAVAUX : - Exploitation des plans fournis par OPAL en date du 20/04/2023 - Calcul de l'implantation - Rédaction du plan d'implantation - Intervention sur place en date du 26/04/2023 - Rédaction d'un rapport d'implantation	F	800.00	1.00	800.00
INTERVENTION BRIGADE TERRAIN : - Relevé topographiques des éléments permettant l'établissement du plan de division et des plans de vente - Calculs et interprétation des données	F	800.00	1.00	800.00

www.ceau.fr

BOUZIGUES - 34140 (siège social)
923 bis Route départementale 613
Tél. : +33 (0)4 67 43 83 60
Mail : meze@ceau.fr

AGDE - 34300
13 bis avenue du Général De Gaulle - BP 30045
Tél. : +33 (0)4 67 94 13 04
Mail : agde@ceau.fr

LODÈVE - 34700
4 place de la République
Tél. : +33 (0)4 67 44 35 00
Mail : lodeve@ceau.fr

Article 1 - Informations légales

Prestataire : La société CEAU - CABINET D'ETUDES D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME (ci-après « le Prestataire »), société d'exercice libéral à responsabilité limitée inscrite à l'Ordre des Géomètres-Experts sous le n° 2002C200001, au capital de 225 000 €, dont le siège social est sis 923bis Route Départementale 613, 34140 Bouzigues, immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 403 634 090, représentée par Messieurs JOURY, MARMU et POIRIER, agissant en qualité de gérants.

Numéro individuel d'identification TVA : FR 6640364090

Courrier : 923bis Route Départementale 613, 34140 Bouzigues,

Email : meze@ceau.fr / Téléphone : 04 67 43 83 60 /

Fax : 04 67 43 53 09

Site internet : <http://ceau.fr> (ci-après « le Site »).

Assureur : Compagnie MMA IARD

N° 118 263 431 et 118 263 432

Territoire : France métropolitaine

Contact : 14 boulevard Marie et Alexandre OYON, 72100 Le Mans

- tel : 02 43 41 72 72

Article 2 - Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Prestation de Services (les « Conditions Générales ») s'appliquent de plein droit à toutes les prestations de Géomètre-Expert proposées par le Prestataire (les « Prestations ») aux clients professionnels, non professionnels ou consommateurs (le(s) « Client(s) »). Le Client déclare avoir pris connaissance des Conditions Générales pour les avoir acceptées expressément.

Ces Conditions Générales sont accessibles à tout moment et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire, à l'exception des éventuelles conditions particulières figurant dans le devis. Le Client est informé que le Prestataire est soumis à un code de déontologie professionnelle.

Article 3 - Prestations de services

Le Prestataire s'engage à décrire avec la plus grande exactitude les Prestations à exécuter en détaillant leurs caractéristiques dans le devis. Il est précisé que le devis a été établi en étroite collaboration avec le Client en fonction des besoins exprimés par lui. Le Prestataire est à la disposition des Clients pour donner, par téléphone ou par email, les conseils nécessaires. Dès lors, le Client est seul responsable du choix de ses commandes.

Article 4 - Devis

Etablissement des devis

Préalablement à l'exécution de la Prestation, le Prestataire établit un devis sur demande du Client formulée par courriel, téléphone ou auprès du Prestataire dans ses bureaux. L'établissement du devis est gratuit pour le Client.

Le devis est valable 90 jours à compter de sa date d'émission, sauf délai particulier précisé dans le devis.

Le Client reconnaît expressément que le chiffrage du devis, basé sur ses seules déclarations, pourra être réévalué en cas d'inexactitude ou d'omission de sa part qui rendrait plus onéreuse la réalisation des Prestations par le Prestataire. Le Prestataire se réserve alors la possibilité d'établir un nouveau devis ou de refuser d'exécuter les Prestations si leur réalisation est rendue impossible ou trop onéreuse du fait d'une inexactitude ou d'une omission du Client.

Le devis est susceptible de contenir des conditions particulières adaptant ou modifiant les présentes Conditions Générales, au regard des informations fournies par le Client pour l'exécution des Prestations (terrain nu, chantier sans activité, intérieurs vides, ...).

Le devis mentionne distinctement les Prestations obligatoires exigées par une administration ou une collectivité publique.

Il appartient au Client de vérifier l'exactitude des prestations à réaliser et de signaler immédiatement toute erreur ainsi que toutes conditions impératives à respecter.

De plus, les prix des dix (10) Prestations couramment pratiquées par le Prestataire, sont affichés à la réception des bureaux du Prestataire.

Commande

La souscription du contrat n'est parfaite qu'après acceptation expresse des présentes Conditions Générales et du devis par le Client et, le cas échéant, encaissement de l'acompte prévu. Une version originale régularisée du devis et des présentes

Conditions Générales devra être remise au Prestataire avant le début de l'exécution des Prestations.

Modification de la commande

Les éventuelles modifications demandées par le Client ne pourront être prises en compte, dans la limite des possibilités du Prestataire et à sa seule discrétion, que si elles sont notifiées par écrit 7 jours au moins avant la date prévue pour l'exécution des Prestations, et après signature par le Client d'un nouveau devis et ajustement éventuel du prix.

Acompte

Un acompte de 30% est exigé à la signature du devis afin de valider la commande. Les parties conviennent expressément que les sommes versées constituent un acompte et non des arrhes.

Annulation de la commande

SOUS RESERVE DES STIPULATIONS APPLICABLES AUX CONTRATS CONCLUS HORS ETABLISSEMENT ET A DISTANCE PAR DES CONSOMMATEURS (droit de rétractation), en cas d'annulation de la commande par le Client, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte versé à la commande, sera de plein droit acquis au Prestataire et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

Réciproquement, et hormis les cas de force majeure, en cas d'annulation de la commande par le Prestataire, l'acompte versé par le Client lui sera restitué dans un délai de trente (30) jours.

Dans l'hypothèse où aucun acompte n'aurait été versé et en cas d'annulation de la commande par le Client après acceptation du devis et des présentes Conditions Générales, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, une somme correspondant à 30 % du devis sera acquise au Prestataire à titre de dommages et intérêts, en réparation du préjudice subi par le Prestataire.

De surcroît, en cas d'annulation de la commande par le Client après le début d'exécution des Prestations par le Prestataire, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, ce dernier pourra prétendre au paiement d'une somme correspondant au travail effectué et aux moyens mis en œuvre pour la réalisation des Prestations.

Article 5 - Exécution de la Prestation

Devoirs du Géomètre-Expert

Toutes les Prestations sont effectuées conformément aux règles de l'art de la profession de Géomètre-Expert et au Code de déontologie de la profession de Géomètre-Expert.

Le Prestataire, en qualité de Géomètre-Expert, est soumis à une obligation de conseil. L'obligation de conseil est limitée aux domaines de compétences du recueil des prestations de l'Ordre des Géomètres-Experts. En outre, le devoir de conseil ne s'applique qu'au travers des informations et documents écrits que le Client communiquera au Prestataire.

Lieu de réalisation

Les Prestations sont exécutées selon les conditions de lieu mentionnées dans le devis. Le Prestataire ne pourra voir sa responsabilité engagée du fait de la non-conformité d'une adresse communiquée par le Client.

Le Client s'engage à laisser au Prestataire, à ses salariés et à ses préposés le libre accès au lieu d'intervention et un espace suffisant pour la réalisation des Prestations dans des conditions normales. Dans le cas où le Prestataire ne pourrait avoir accès au lieu d'intervention ou accomplir normalement ses Prestations du fait du Client, le Prestataire se réserve le droit de facturer le déplacement et le temps passé sur le site même dans le cas où aucune Prestation n'a pu être réalisée.

Délais de réalisation

Les délais commencent à courir à compter de la date de remise effective par le Client des documents listés dans le devis comme nécessaires à l'exécution des Prestations (titre de propriété, plan existant...).

APPLICABLE AUX PROFESSIONNELS : Le Prestataire ne pourra voir sa responsabilité engagée à l'égard du Client en cas de retard de réalisation des Prestations n'excédant pas quinze (15) jours. La responsabilité du Prestataire ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de réalisation des Prestations imputable au Client ou en cas de force majeure.

APPLICABLE AUX CONSOMMATEURS : Le Prestataire s'engage à faire ses meilleurs efforts pour respecter les délais ci-dessus. Toutefois, si les délais convenus ne sont pas respectés, le Client devra enjoindre, par lettre recommandée avec demande d'acquéit de réception, au Prestataire d'exécuter le contrat dans un délai

supplémentaire raisonnable. A défaut d'exécution à l'expiration de ce nouveau délai, le Client pourra librement résoudre le contrat. Le Prestataire remboursera la totalité des sommes versées par crédit sur le compte bancaire du Client ou par chèque dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la dénonciation du contrat. Il est toutefois précisé que les délais ne sont pas une condition essentielle pour le Client.

Si les conditions d'exécution des Prestations sont aggravées ou modifiées pour des raisons extérieures au Prestataire, celui-ci se réserve la possibilité de proposer au Client un nouveau devis adaptant les conditions d'exécution et le prix des Prestations. Le cas échéant, ce devis complémentaire devra être expressément accepté et signé par le Client.

Modalités d'exécution des Prestations

Le Prestataire fera toutes diligences et apportera tous les soins nécessaires à la bonne exécution de ses Prestations. Il est rappelé que les Prestations exécutées par le Prestataire dépendent des informations et documents transmis par le Client de telle sorte que le Prestataire n'est tenu que d'une obligation de moyens.

Le Client devra transmettre au Prestataire tous les éléments que ce dernier lui demandera ainsi que tous les éléments nécessaires à la réalisation des Prestations. Le Client devra s'assurer de la complétude et de l'exactitude des éléments transmis.

D'une manière générale, le Client devra fournir toute l'assistance nécessaire pour faciliter l'exécution des Prestations par le Prestataire.

Livrables

Les livrables propres à la Prestation objet du contrat (« les Livrables ») seront remis par le Prestataire au Client par envoi postal et/ou courrier électronique, tel que précisé dans le devis.

Réclamations

A défaut de réserves ou réclamations expressément émises par le Client lors de la réalisation des Prestations ou dans un délai de trente (30) jours, celles-ci seront réputées conformes à la commande.

Ces réserves devront être adressées au Prestataire par écrit, avec tous les justificatifs y afférents. Le prestataire formulera une réponse écrite au client dans les quinze (15) jours suivant la réception de ces réserves. Cette réponse indiquera la suite à donner et leurs délais.

Article 6 - Prix et Paiement

Prix

Les Prestations proposées par le Prestataire sont réalisées aux tarifs en vigueur tels qu'indiqués sur le devis, au jour de la commande ou sur le devis complémentaire, s'il en existe un.

Ils sont exprimés hors taxes et toutes taxes comprises.

Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, tel qu'indiquée sur le devis ; le Prestataire se réservant le droit, hors cette période de validité, de modifier les prix.

Une facture est établie par le Prestataire et remise au Client par mail à l'adresse donnée par celui-ci, à défaut par courrier postal à son adresse.

Les frais de connexion à internet, de télécommunications, les frais d'équipement sont à la charge exclusive du Client.

Modes de paiement

Les modes de paiement acceptés par le Prestataire sont les suivants :

- par virement bancaires : au moyen du RIB figurant sur le devis et/ou la facture.

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE				
Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, prélèvements, etc.). This statement is intended to be delivered to those of your creditors or debtors who have transactions posted to your account (credit transfers, invoice payments, etc.).				
IDENTIFICATION NATIONALE / DOMESTIC IDENTIFICATION				
Code Banque	Indicatif	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation
30002	03037	0000071604C	09	ROCCI MEZE
IDENTIFICATION INTERNATIONALE / INTERNATIONAL IDENTIFICATION				
IBAN			BIC / Adresse Swift	
FR35 3000 2030 3700 0007 1604 C09			CRLYFRPPXXX	
TITULAIRE DU COMPTE : CEAU - CABINET D'ETUDES D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME				

- par chèque bancaire.

En cas de paiement par chèque bancaire, celui-ci doit être émis par une banque domiciliée en France métropolitaine ou à Monaco. La mise à l'encaissement du chèque est réalisée à réception. Les paiements effectués par le Client ne seront

considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par le Prestataire.

Paiement du prix

Un acompte correspondant à 30 % du prix total TTC de la commande est exigé lors de la passation de la commande par le Client. Sauf modalités prévues expressément par les conditions particulières, le paiement du solde du prix s'effectue comptant lors de la remise de la facture correspondante au Client.

A titre dérogatoire, pour des Prestations d'une durée supérieure à un mois, le Prestataire se réserve la possibilité de remettre au Client un document justificatif de l'état d'avancement et d'établir des notes d'honoraires correspondant à l'avancement des Prestations. Dès lors, le Client sera tenu de s'acquitter desdites factures au fur et à mesure de leur envoi. Le Client ne pourra se prévaloir d'attendre la fin des Prestations pour différer le paiement des Prestations partielles déjà effectuées.

Retard de paiement

Tous les règlements doivent être effectués à leur date d'échéance, ceci étant une condition de la poursuite ou de la réalisation d'une nouvelle Prestation.

APPLICABLE AUX CONSOMMATEURS : En cas de retard de paiement des sommes dues par le Client au-delà des délais prévus, des pénalités de retard calculées au taux légal, seront automatiquement et de plein droit acquises au Prestataire, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable, sans préjudice de toute autre action que le Prestataire serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

APPLICABLE AUX PROFESSIONNELS : En cas de retard de paiement des sommes dues par le Client au-delà du délai ci-dessus fixé, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard au taux de 15 % seront automatiquement et de plein droit acquises au Prestataire, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable, sans préjudice de toute autre action que le Prestataire serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client. De surcroît, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 euros sera due, par le Client de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Le Prestataire se réserve le droit de demander au Client une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentation des justificatifs.

Le retard de paiement entraînera l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues par le Client, sans préjudice de toute autre action que le Prestataire serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client. Le Prestataire se réserve en outre le droit de suspendre ou d'annuler la réalisation des Prestations en cours.

Escompte - Rabais-Remises – Ristournes

Aucun escompte ne sera pratiqué par le Prestataire pour paiement comptant, ou dans un délai inférieur à celui figurant aux présentes Conditions Générales, ou sur la facture émise par le Prestataire.

Aucun rabais, remises et ristournes n'est pratiqué par le Prestataire sauf conditions particulières.

Article 7 - Droit de rétractation applicable aux consommateurs et non professionnels

Conditions, délai et modalités d'exercice

Le Client bénéficie d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours à compter de la conclusion du contrat matérialisée par l'acceptation du devis et des présentes Conditions Générales.

Pour exercer le droit de rétractation, le Client doit notifier au Prestataire :

- son nom, adresse et, lorsqu'ils sont disponibles, son numéro de téléphone, numéro de télécopieur et son adresse électronique ;
- ainsi que sa décision de rétractation du contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste, télécopie ou courrier électronique dès lors que ces coordonnées sont disponibles et de ce fait apparaissent sur le formulaire type de rétractation). Le Client peut utiliser le modèle de formulaire de rétractation fourni à cet effet mais ce n'est pas obligatoire.

Pour que le délai de rétractation de quatorze (14) jours soit respecté, le Client devra transmettre sa communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration de ce délai.

Dans tous les cas, la charge de la preuve de cet exercice repose sur le Client.

Effets

En cas de rétractation de la part du Client, le Prestataire remboursera tous les paiements reçus du Client sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze (14) jours à compter du jour où le Prestataire sera informé de la décision de rétractation du Client.

Le Prestataire procédera au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par le Client pour la transaction initiale. Avec son accord exprès, un autre moyen peut être utilisé. En tout état de cause, ce remboursement n'occasionnerait pas de frais pour le Client.

Renonciation au droit de rétractation

En application de l'article L. 221-28 du code de la consommation, le Client est informé du fait que le droit de rétractation ne peut être exercé pour certains contrats, et notamment pour les contrats de prestations de services totalement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé avec l'accord ou à la demande expresse du Client.

Le Client qui a exercé son droit de rétractation d'un contrat de Prestation dont l'exécution a commencé, à sa demande expresse, avant la fin du délai de rétractation verse au professionnel un montant correspondant aux Prestations fournies jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter ; ce montant est proportionné au prix total de la Prestation convenu dans le contrat.

Modèle de formulaire de rétractation

Le modèle de formulaire de rétractation est représenté ci-dessous :

Veillez compléter et utiliser le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.
À l'attention de la société C.E.A.U.
923bis, Route Départementale 613, 34140 Bouzigues
Email : meze@ceau.fr
Téléphone : 04 67 43 83 60

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur les Prestations ci-dessous :

Contrat conclu le :

Nom du Client :

Adresse du Client :

Date :

Signature du Client (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Article 8 - Propriété intellectuelle

L'ensemble des droits incorporels et corporels afférents aux éventuels dessins, croquis, plans, études, rapports ou d'une manière générale aux divers Livrables créés dans le cadre des présentes (ci-après « les Créations ») demeurent la propriété exclusive du Prestataire.

À ce titre, le Prestataire est titulaire exclusif des droits sur les Créations réalisées et ce, pour l'ensemble des droits, pour tous les modes d'exploitation, de représentation, de reproduction et d'adaptation, pour le monde entier et pour la durée des droits de propriété intellectuelle.

Il est interdit au Client de modifier de quelque manière que ce soit, directement et/ou indirectement, les Créations réalisées par le Prestataire.

Après règlement de l'intégralité des honoraires, le Prestataire s'engage à ne communiquer aucune copie intégrale de documents à des tiers, sans avoir au préalable obtenu l'accord du Client.

Afin de permettre au Prestataire de répondre à ses obligations légales et déontologiques, le Client autorise toutefois la publication par le Prestataire sur la base de données « Géofoncier » et à tout géomètre expert les documents à incidence foncière :

- Des dossiers confiés ;
- Des références des dossiers confiés
- La liste des documents liés aux dossiers confiés.

Article 9 - Responsabilité

Le Prestataire fera toutes diligences et apportera tous les soins nécessaires à la bonne exécution de ses Prestations. Les

Prestations sont réalisées conformément aux règles de l'art, aux règles de déontologie professionnelle des Géomètres-Experts et à la réglementation en vigueur en France. En tout état de cause, le Prestataire est responsable de l'exécution de ses Prestations dans les conditions de droit commun.

Le Prestataire pourra s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable soit au Client, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers au contrat, soit à un cas de force majeure.

Il est précisé, compte tenu de la nature des Prestations confiées au Prestataire, que ce dernier n'est tenu que d'une obligation de moyens.

Le Prestataire a souscrit une assurance de responsabilité civile professionnelle et décennale tel que précisé en tête des présentes Conditions Générales.

Article 10 - Protection des données personnelles

Responsable de Traitement

Les données personnelles du Client font l'objet d'un traitement par le Responsable de Traitement suivant :

Société CEAU - CABINET D'ETUDES D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME,
923bis, Route Départementale 613, 34140 Bouzigues,
Représentée par Monsieur Mickaël GUERRIER.

Données collectées

Le Prestataire collecte les données suivantes :

- Des données d'identification du Client (telles que nom, prénom, coordonnées électroniques, postales et téléphoniques du Client) ;
- Des caractéristiques personnelles (telles que plans, photographies, croquis, mesure de son habitation) ;
- Des données financières (telles que informations de paiement) ;

Ces données sont collectées lorsque le Client :

- demande l'établissement d'un devis au Prestataire ;
- conclut un contrat de prestation de services avec le Prestataire ;
- procède au paiement des Prestations offertes par le Prestataire.

Finalités

Le traitement des données personnelles du Client par le Prestataire a pour finalité ;

- L'exécution et la facturation du contrat de prestation de services ;
- L'exécution, le traitement, la gestion et le paiement des commandes de Prestations ;
- L'amélioration de ses Prestations en invitant le Client à participer à des sondages, études et enquête de satisfaction ;
- La réponse aux sollicitations et aux demandes d'informations du Client sur les Prestations offertes par le Prestataire ;
- L'élaboration de statistiques commerciales ;
- Communiquer avec le Client concernant ses commandes, les Prestations et offres promotionnelles du Prestataire ;
- Permettre à des parties tierces de fournir des fonctions techniques, logistiques ou autre pour le compte du Prestataire ;
- La gestion des demandes de droit d'accès, de rectification et d'opposition ;
- Le recouvrement de créance et l'exercice de tout droit en justice par le Prestataire.

Si les données personnelles du Client venaient à être traitées pour des finalités différentes, le Prestataire s'engage à l'en informer et, lorsque la loi l'exige, à recueillir son consentement préalable.

Fondements

Les données personnelles du Client sont traitées par le Prestataire conformément à la réglementation en vigueur, et en particulier dans les conditions suivantes :

- lorsque le Client a manifesté un consentement libre, spécifique, éclairé et univoque concernant le traitement de ses données (ex : demande d'information au Prestataire...) ;
- lorsque cela est nécessaire à l'exécution d'un contrat de prestation de services conclu avec le Prestataire ;
- lorsque cela est nécessaire au respect des obligations légales ou réglementaires du Prestataire telles qu'imposées par le législateur (ex : lutter contre la fraude) ;

- lorsque les intérêts légitimes du Prestataire le justifient (ex : mesures de sécurité) ;
- lorsque cela est nécessaire à l'exercice ou à la défense d'un droit en justice du Prestataire (ex : recouvrement de créance, action civile ou pénale en responsabilité...).

Profilage

Le Prestataire ne procède à aucune activité de profilage au moyen des données traitées dans le cadre des présentes.

Destinataires

Le Prestataire communique les données collectées aux prestataires techniques responsables de la maintenance et de l'hébergement de son système informatique, ainsi qu'aux prestataires chargés du service comptable ou juridique, uniquement pour les finalités précédemment mentionnées et dans la limite nécessaire à l'accomplissement des tâches qui leurs sont conférées.

Ces destinataires pourront être amenés à contacter directement le Client à partir des coordonnées qu'il aura communiquées.

Le Prestataire exige de ces destinataires qu'ils utilisent les données personnelles du Client uniquement pour gérer les services qu'il leur demande de fournir et conformément aux lois et règlements applicables en matière de protection des données personnelles.

Le cas échéant, les données personnelles du Client pourront être communiquées aux tiers autorisés par la loi (notamment dans le cadre d'une demande expresse et motivée des autorités judiciaires).

De même, si le Prestataire est impliqué dans une opération de fusion, acquisition, cession d'actifs ou procédure de redressement judiciaire, elle pourra être amenée à céder ou partager tout ou partie de ses actifs, y compris les données à caractère personnel du Client. Dans ce cas, celui-ci sera informé, avant tout transfert de ses données à caractère personnel à une tierce partie.

Enfin, le Prestataire se réserve le droit, après autorisation expresse du Client, d'utiliser directement ou indirectement (en les transmettant par exemple à ses partenaires) les données personnelles des Clients à des fins de prospection commerciale.

Stockage et transfert hors Union Européenne

Les données personnelles du Client sont stockées au sein de l'Union Européenne dans les bases de données du Prestataire ou celles de ses prestataires informatiques. Aucun transfert de ces données personnelles hors Union européenne n'est effectué par le Prestataire.

Sécurité des données

Le Prestataire met en œuvre des mesures organisationnelles, techniques, logicielles et physiques en matière de sécurité du numérique pour protéger les données personnelles de ses Clients contre les altérations, destructions et accès non autorisés. Toutefois, il est à signaler qu'internet n'est pas un environnement complètement sécurisé et que le Prestataire ne peut garantir la sécurité de la transmission ou du stockage des données du Client sur internet.

Durée de conservation

Les données sont conservées conformément à la loi pendant une durée justifiée par la finalité du traitement et en tout état de cause pendant les durées de conservation légales.

Droits dont dispose le Client

Conformément aux dispositions du Règlement n° 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, le Prestataire informe clairement et pleinement le Client des droits dont il dispose. En cas d'interrogations supplémentaires du Client, le service dédié du Prestataire reste disponible pour l'aiguiller et lui donner tous les renseignements utiles afin de conserver ses droits.

Le Client dispose :

- d'un droit d'accès à ses données : le Client a le droit d'obtenir la confirmation que ses données sont traitées ou non ainsi que la communication d'une copie de ses données et des informations relatives aux caractéristiques du traitement réalisé par le Prestataire sur ces données ;
- d'un droit à la rectification des informations inexacts et des données incomplètes ;
- d'un droit à l'effacement des données qui ne sont plus nécessaires au traitement, d'un droit de retirer son consentement au traitement, d'un droit d'opposition au

traitement de ses données lorsqu'il n'existe pas de motifs légitimes et impérieux justifiant le traitement, d'un droit d'opposition à la prospection commerciale ;

- d'un droit à la limitation du traitement en cas d'inexactitude des données pendant le temps de leur vérification, ou lorsqu'elles ne sont plus nécessaires qu'à l'exercice d'un droit en justice ;

- d'un droit à la portabilité de ses données, afin de demander la transmission à un autre responsable des données fournies avec son consentement ou à l'occasion du contrat ;

- d'un droit de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé produisant des effets juridiques significatifs le concernant ;

- d'un droit de définir des directives relatives au sort de ses données après son décès.

Le Client peut exercer ses droits à tout moment auprès du Prestataire :

- Par courrier postal à l'adresse suivante :

Société CEAU,
A l'attention du délégué à la protection des données,
M. Martin CHAZERANS
923bis, Route Départementale 613, 34140 Bouzigues,
34140 Mèze

- Par courriel à l'adresse suivante : meze@ceau.fr

Le Client devra préciser dans sa demande ses noms, prénoms, adresse e-mail ou adresse postale à laquelle il souhaite que la réponse du Prestataire lui parvienne.

Pour des raisons de sécurité et afin d'éviter toute demande frauduleuse, cette demande devra être accompagnée d'un justificatif d'identité. Après traitement de la demande ce justificatif sera détruit.

Conformément à la loi, cette demande recevra une réponse dans un délai d'un mois suivant sa réception.

Enfin, le Client dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL ou de toute autre autorité de contrôle compétente dans son Etat de résidence.

Le Client peut réaliser cette réclamation auprès de la CNIL française :

- Par courrier postal à l'adresse suivante :

3 Place de Fontenoy
TSA 80715
75334 PARIS CEDEX 07

- Par téléphone au 01 53 73 22 22 (du lundi au jeudi de 9h à 18h30 / le vendredi de 9h à 18h) ;

- Par fax au 01 53 73 22 00 ;

- Via le site internet de la CNIL à l'adresse suivante : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.

Article 11 - Référence

APPLICABLE AUX PROFESSIONNELS : Le Client accepte que le Prestataire puisse utiliser la marque, l'enseigne ou le nom commercial du Client à titre de référence sur tout document commercial papier ou électronique, y compris sur son site Internet.

Article 12 - Médiation applicable aux consommateurs

EN CAS DE LITIGE, TOUTE RECLAMATION DOIT ETRE ADRESSEE AU PRESTATAIRE PAR COURRIER RECOMMANDE AVEC ACCUSE DE RECEPTION OU PAR COURRIEL AUX ADRESSES MENTIONNEES AUX PRESENTES.

EN CAS D'ECHEC DE LA RECLAMATION DANS UN DELAI DE TRENTE (30) JOURS, LE CLIENT EST INFORME QU'IL PEUT RECOURIR A UNE MEDIATION CONVENTIONNELLE*, OU A TOUT MODE ALTERNATIF DE REGLEMENT DES DIFFERENDS (CONCILIATION, PAR EXEMPLE) EN CAS DE CONTESTATION.

A CET EFFET, LE CLIENT DOIT SAISIR LE MEDiateur SUIVANT : ANM CONSO

www.anm-mediation.com

Adresse postale : 62, rue Tiquetonne, 75002 Paris

Tel. : 01 42 33 81 03

Le Client peut saisir le médiateur via le formulaire de contact situé sur son site internet à l'adresse précitée.

A DEFAUT TOUS LES LITIGES AUXQUELS LES PRESENTES CONDITIONS GENERALES POURRAIENT DONNER LIEU, CONCERNANT TANT LEUR VALIDITE, LEUR INTERPRETATION, LEUR EXECUTION, LEUR RESILIATION, LEURS CONSEQUENCES ET LEURS SUITES SERONT SOUMIS AUX TRIBUNAUX FRANÇAIS COMPETENTS.

*Le litige ne peut notamment pas être examiné par le médiateur si :

CEAU – Géomètres-Experts – SELARL inscrite à l'Ordre des Géomètres-Experts sous le n° 2002C200001

Ordre national des Géomètres-Experts [www.geometre-expert.fr] – Membre de l'Union Nationale des Géomètres-Experts [www.unge.net]

Tél : 04 67 43 83 60 – Fax : 04 67 43 53 09 - Email : meze@ceau.fr – N°TVA Intracommunautaire : FR 6640364090

SELARL au capital social de 225 000 euros – n° de RCS : 403 634 090 - lieu d'enregistrement au RCS : MONTPELLIER

Siège social : 923Bis Route Départementale 613 – 34140 BOUZIGUES

- Le Client ne justifie pas avoir tenté, au préalable, de résoudre son litige directement auprès du Prestataire par une réclamation écrite,
- La demande est manifestement infondée ou abusive,
- Le litige a été précédemment examiné ou est en cours d'examen par un autre médiateur ou par un tribunal,
- Le Client a introduit sa demande auprès du médiateur dans un délai supérieur à un (1) an à compter de sa réclamation écrite auprès du Prestataire,
- Le litige n'entre pas dans son champ de compétence.

La médiation est gratuite pour le consommateur (sauf si celui-ci a volontairement recours à un avocat, un tiers de son choix ou un expert). Le médiateur ne pourra recevoir aucune instruction des parties ni être rémunéré en fonction du résultat. La médiation des litiges de consommation est soumise à l'obligation de confidentialité.

Article 13 - Jurisdiction compétente/ droit applicable

APPLICABLE AUX CONSOMMATEURS : Les présentes Conditions Générales, le contrat et de manière générale, les relations entre les parties, sont soumises au droit français.

Tous les litiges, nés de la validité, de l'interprétation, de l'exécution, de la résiliation, de leurs conséquences et de leurs suites, des présentes Conditions Générales qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable entre le Prestataire et le Client, seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

APPLICABLE AUX PROFESSIONNELS : Tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront soumis au tribunal compétent de la ville de MONTPELLIER.

Article 14 - Stipulations finales

Domiciliation

Les parties élisent domicile aux adresses indiquées sur le devis pour le Client et à l'adresse de son siège social pour le Prestataire.

Nullité

Si l'une quelconque des stipulations des présentes Conditions Générales s'avérerait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle serait alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité des Conditions Générales ni altérer la validité de ses autres dispositions.

Renonciation

Le fait que l'une ou l'autre des parties ne revendique pas l'application d'une clause quelconque des présentes Conditions Générales ou acquiesce à son inexécution, que ce soit de manière permanente ou temporaire, ne pourra être interprété comme une renonciation par cette partie aux droits qui découlent pour elle de ladite clause.

Intégralité

Les parties reconnaissent que les présentes Conditions Générales et le devis, constituent l'intégralité de l'accord conclu entre elles et se substituent à toute offre, disposition ou accord antérieurs, écrits ou verbaux.

Modification des Conditions Générales

Les présentes Conditions Générales sont susceptibles de faire l'objet de modifications. La version des Conditions applicable au contrat est celle en vigueur au jour de sa conclusion.

Langue

Les présentes Conditions Générales sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Article 15 - Bornage amiable, rétablissement ou reconnaissance de limite, délimitation de la propriété publique :

Si le devis prévoit une Prestation de BORNAGE AMIABLE CONTRADICTOIRE, RETABLISSEMENT OU RECONNAISSANCE DE LIMITE, DELIMITATION DE LA PROPRIETE DE LA PERSONNE PUBLIQUE :

- Le Client devra fournir une copie de son titre de propriété ainsi qu'une copie de tous documents pouvant contribuer à la définition des limites. La Prestation ne démarrera qu'après la fourniture de ces documents.

- Le Client déclare avoir été informé qu'en matière de bornage, le Prestataire n'a pas d'obligation de résultat, mais une obligation de conseil et de moyens. Il ne peut imposer son point de vue, mais seulement conseiller, proposer et convaincre loyalement, dans le respect absolu des droits légitimes de chacun. Ainsi, au cas où des difficultés surviendraient entre les parties, le Prestataire établira un procès-verbal de carence mentionnant clairement les raisons qui ont empêché le bornage des limites. Ce procès-verbal de carence sera diffusé aux parties concernées. Il pourra permettre à la partie la plus diligente d'engager la procédure judiciaire adaptée pour voir statuer sur les limites visées.

- Le Client déclare avoir été informé par le Prestataire, de la législation concernant l'article 646 du Code civil. Les frais et honoraires relatifs aux opérations de bornage, rétablissement ou reconnaissance de limite ou délimitation de la propriété publique seront supportés entièrement par le client. Ces honoraires ne peuvent en aucun cas être tributaires de l'obtention de l'accord des parties sur le bornage, ni de l'obtention des signatures.

Article 16 - Relevé topographique

Si le devis prévoit une Prestation de RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE :

- Le Client est informé que cette Prestation concerne les relevés topographiques des terrains, pour leur état visible en surface. Les plans établis ne représentent en aucun cas les éléments du sous-sol comme des excavations, galeries, failles, réseaux, etc.... Les limites indiquées sur le plan topographique et obtenues par application du plan cadastral ne sont pas opposables aux propriétaires contigus. Pour le devenir, elles devront faire l'objet d'une opération de bornage contradictoire.

Article 17 - Etablissement ou modification d'un état descriptif de division en copropriété

Si le devis prévoit une Prestation d'ETABLISSEMENT OU MODIFICATION D'UN ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN COPROPRIETE ou EN VOLUMES :

- Le Client devra fournir une copie de son titre de propriété, du règlement de copropriété en vigueur, de l'acte transcrivant l'état descriptif de division initial et de tous ses modificatifs déjà intervenus. La Prestation ne démarrera qu'après la fourniture de ces documents.

Article 18 - Implantation de points sur le terrain

Si le devis prévoit une Prestation d'IMPLANTATION DE POINTS :

- Le Client devra fournir un projet d'implantation. Avant toute intervention sur le site le Client devra valider l'épure d'implantation. Après la mise en place des points, la responsabilité de leur conservation ainsi que leur position incomberont au Client. Après la réalisation de la Prestation, le Client devra signer le procès-verbal d'implantation qui lui sera présenté dans les locaux du Prestataire ou à défaut envoyé par mail à l'adresse du Client.

Article 19 - Déclaration préalable ou Permis d'aménager

Si le devis prévoit une Prestation de DECLARATION PREALABLE DE DIVISION ou de PERMIS D'AMENAGER :

- Le Client devra fournir une copie de son titre de propriété ainsi qu'une copie de tous documents pouvant contribuer à la définition des limites. La Prestation ne démarrera qu'après la fourniture de ces documents.

- Les honoraires de ces Prestations ne peuvent en aucun cas être tributaires de l'obtention de l'accord de l'administration publique sur ces demandes d'autorisation d'urbanisme. Dans le cas d'un refus de l'administration publique, le Client décidera alors de la poursuite éventuelle des opérations, soit amiable, soit judiciaire. Cette nouvelle Prestation fera l'objet d'un devis complémentaire.